



Indivision et prêt en cours

Par lea085

Bonjour,

Je suis sur ce forum afin de trouver des réponses à ma situation.

En novembre 2016, j'ai acheté une maison en indivision 50/50 avec mon ex-conjoint.

En janvier 2020, nous nous sommes séparés. Monsieur souhaite garder la maison. Je suis partie de la maison en avril 2019 et je me suis pris une location. Nous avons signé chez le notaire un document attestant que Monsieur prenant en charge la totalité du prêt et qu'il ne me devrait donc pas d'indemnités sous réserve qu'il obtienne l'accord de la banque pour reprendre ma part.

Cependant je reste solidaire du prêt.

En janvier 2020, voyant que les choses ne bougeaient pas, j'ai pris contact avec un avocat qui m'a informé qu'il n'était pas possible d'entamer une procédure en justice tant que le notaire ne faisait pas un document comme quoi aucune solution à l'amiable n'a été trouvée : vente du bien ou rachat du prêt par Monsieur. E

n juin 2020, nous avons donc eu un entretien avec le notaire qui a demandé à Monsieur de contacter sa banque et des courtiers, sauf qu'il n'a pas donné de délai à Monsieur pour effectuer ses démarches.

En décembre 2020, comme Monsieur ne s'en occupe pas, je l'ai aidé à monter le dossier que j'ai envoyé à la banque.

Cette semaine j'appelle la banque pour savoir où en est le dossier, après m'avoir dit qu'il ne peut pas me donner ce genre de renseignements car les capacités financières de Monsieur ne me regarde pas, il a fini par me dire que c'est à l'étude (mais bon en attendant cela me regarde car je suis solidaire du prêt !!!). Donc si j'ai bien compris, je ne serais même pas informée en cas de refus...

Donc je fais quoi moi maintenant ? je ne me sens vraiment pas aidée...

Est ce qu'il y a un courrier à envoyer à Monsieur pour lui laisser un délai ?

J'ai 28 ans et j'aimerais pouvoir faire mes projets moi aussi... Et je ne peux pas étant solidaire de ce prêt.

Autre question, en cas de vente, lui devrais-je une part étant donné qu'il a remboursé le prêt tout seul pendant 2 ans ?

Ou bien l'indemnité d'occupation va compenser (la valeur locative du bien est plus élevée que le montant du prêt).

J'ai déjà dû payer en juin 2020, plus de 700 ? d'impayés sur le crédit pour ne pas être fichée à la banque de France, j'aimerais vraiment me sortir de cette histoire...